

Département
des
YVELINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de
MANTES-LA-JOLIE

MAIRIE DE LONGNES

CODE POSTAL : 78980

Tél. : 01 30 42 50 68 Fax : 01 30 42 47 28

mairie-longnes@orange.fr

Canton
de
BONNIÈRES-SUR-SEINE

ENQUÊTE PUBLIQUE du 04/01/2021 au 04/02/2021

Modification N°1 du P.L.U.

PROTOCOLE SANITAIRE

Afin de garantir la protection du public et des personnes en charge de la gestion de cette enquête, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire garantissant les respects des mesures barrières de protection.

GÉNÉRALITÉS

- Toute personne entrant en mairie doit porter un masque répondant aux normes sanitaires en vigueur pour les lieux publics fermés.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
- La consultation du dossier format papier se tiendra sur une table réservée à cet effet dans la salle du conseil municipal.
- La table sera désinfectée après chaque passage
- Des gants seront fournis qu'il sera obligatoire de porter pour consulter les documents et/ou écrire sur le registre
- Un stylo dédié sera mis à disposition ; il sera désinfecté après chaque utilisation mais Il est conseillé de venir avec son propre stylo.
- Les fenêtres de la salle du conseil municipal seront régulièrement ouvertes pour l'aération

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- L'accès à la salle du conseil municipal se fera par la porte arrière de la mairie, côté parking rue des Tourelles
- Le couloir servira de salle d'attente où seront disposées des chaises pour accueillir 6 personnes au maximum
- Le commissaire enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois ou un couple dans la salle du conseil
- Les fenêtres de la salle du conseil municipal seront ouvertes quelques minutes entre chaque visiteurs
- En cas d'affluence, et afin de permettre l'accès au dossier au plus grand nombre, l'entretien pourra être limité dans le temps (15 minutes maximum)

Tout visiteur ne respectant pas le présent protocole ou présentant des symptômes se verra refuser l'accès à la mairie.

Ce protocole est affiché dans la salle du conseil municipal et dans le couloir servant de salle d'attente les jours de permanence du commissaire enquêteur.